

Département de Loire-Atlantique
Commune de La Turballe

La Turballe 23 octobre 2026

Didier CADRO

Maire de La Turballe

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE D'ACCES DIGUE PORTUAIRE
PROMENADE RENE LEROUX

N° AT-2026-339

Le Maire de La Turballe

VU les articles L. 2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoires,

VU l'article R610.5 du Code Pénal,

VU le code la santé publique et notamment ses articles L.1311-1 à L.1311-4, et L.1421-4,

VU les prévisions météorologiques des 23 et 24 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'en raison d'un vent violent pouvant provoquer une élévation du niveau de la mer et de très fortes vagues, la circulation sur les enrochements de l'aire portuaire présente un danger,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison de l'alerte météorologique, l'accès à la digue portuaire dite Promenade René LEROUX sera interdit temporairement aux piétons à l'exception des Services de Secours et des Services Techniques Municipaux du 23 octobre 2026 à 8h00 au 24 octobre 2026 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire aux mesures édictées ci-dessus sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours gracieux peut être préalablement déposé, dans les mêmes délais auprès de la Mairie de La Turballe.

Article 5 : Le Directeur Général des Services,
La Brigade de Gendarmerie de Guérande,
Les Services Techniques Municipaux,

La Police Municipale Pluricommunale

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

"Le présent document a été
publié ou notifié le 23.10.2026

Le Maire,"



Le Maire,
Didier CADRO



Mairie de la Turballe - 10, Rue de la fontaine 44420 La Turballe

02 40 11 88 00

Secretariat.General@laturballe.fr

laturballe.fr

